

point de vue

Sucre et santé publique : incohérences françaises

En France comme ailleurs, l'heure est aux économies. Ou, pour le dire autrement aux «réductions des déficits publics». Par la voix de son Premier ministre, le gouvernement vient d'annoncer un train de mesures fiscales qui ont pour objectif de faire rentrer 11 milliards d'euros supplémentaires dans les caisses de l'Etat et ce dès 2012. Fait nouveau, environ 10% de cette somme proviendra de taxations effectuées au nom de la «santé publique.» «Pour atteindre les objectifs, il faut mener des politiques de santé publique, et on sait que le tabac, l'alcool et les boissons sucrées avec l'obésité sont à la source de dépenses de santé importantes, a expliqué le Premier ministre français. C'est normal de taxer l'alcool, le tabac, et les boissons dans lesquelles on rajoute du sucre.» Et François Fillon de ne pas en dire plus quant à ce qu'il entend ici par *normalité*. Est-ce dire, par exemple, que la France était, hier encore, dans une situation *anormale* en laissant boissons alcooliques, produits du tabac et sodas salement sucrés commercialisés à des prix bien inférieurs à leur impact négatif sur les équilibres de la sécurité sociale? En toute hypothèse, ce même gouvernement entend plafonner à 2,8% l'augmentation

des dépenses de santé en 2012. Résumons. Au titre de la santé publique les recettes fiscales supplémentaires proviendront du tabac avec une augmentation des prix de 6% en 2011, puis à nouveau en 2012, générant 600 millions d'euros. Elles proviendront d'autre part d'une augmentation du droit d'accise sur les «alcools forts» ; 370 millions d'euros attendus. Enfin donc, et ce n'est pas la moindre des surprises, de nouvelles taxes frapperont les boissons (sans alcool) comportant des «sucres ajoutés» : 120 millions d'euros de recettes prévues en 2012 grâce à une TVA passant de 5,5% à 19,6%. Cette dernière disposition a aussitôt, comme les deux premières, été très vivement critiquée. Elle est présentée par le gouvernement comme une mesure de lutte contre l'obésité. Sus au sucre, donc, même si nombre de nutritionnistes ne partagent nullement le point de vue gouvernemental. Ils font remarquer que l'augmentation ne sera en pratique que de 1 à 2 centimes d'euro par canette de soda (donc bien peu dissuasive) et rappellent surtout une évidence, à savoir le caractère éminemment plurifactoriel de l'obésité. Dès lors comment imaginer qu'une telle mesure de taxation puisse à elle

seule être efficace?

D'une manière générale, on peut observer que le mode actuel de taxation des produits induisant une addiction (et nocifs pour la santé) n'est en rien un facteur poussant à la non-consommation ou au sevrage. Pour qui en douterait le tabac et les boissons alcooliques le démontrent à merveille. Peut-on penser qu'il en ira différemment avec le sucre? Si oui pourquoi? Ajoutons que la démarche du gouvernement français est en contradiction radicale avec la po-


«mesure de bouc émissaire» sans aucune justification en termes de santé publique; une «mesure injuste qui va frapper la quasi-totalité des ménages français». Et, en écho, l'Association nationale française des industries alimentaires (Ania): «Taxer certaines denrées alimentaires, sur la base d'arguments de santé publique (...) est purement et simplement illogique et scandaleux. Une telle mesure revient à stigmatiser ces produits en les désignant comme "mauvais" ou "nocifs", en appliquant la même



CC by D. Jouet

litique suivie jusqu'à présent (sans grand succès il est vrai) et qui consistait, pour l'essentiel, à responsabiliser et à inciter à un mode de vie plus respectueux des règles hygiéno-diététiques; le tout par voie publicitaire. Taxer les boissons avec «sucre ajouté»? Pour le PDG de Coca-Cola France (qui a pourtant très largement développé les sodas light avec édulcorant), il s'agit d'une

politique fiscale que pour le tabac, sans justification scientifique». Selon l'Ania, seuls quelques pays appliquent un tel droit d'accise sur le sucré: la Belgique, le Danemark, la Finlande ou les Pays-Bas. Il en est d'autres, comme le rappelle fort opportunément sur son blog¹ le Pr Antoine Flahault, directeur de l'Ecole des hautes études de santé publique. La Hongrie, par exemple, qui a mis en place depuis



le 1^{er} septembre une taxe sur une série d'aliments contenant trop de sel et de sucre (chips, noisettes, chocolats, biscuits sucrés, glaces et sodas). Dans ce pays, un adulte sur deux est en surpoids ou obèse et cette mesure devrait rapporter 74 millions d'euros aux finances publiques hongroises. En écho à son homologue français, le Premier ministre Viktor Orban a justifié ces mesures. Mais il l'a fait avec un franc-parler qui tranche avec les pudeurs gouvernementales françaises, expliquant que «ceux qui prennent des habitudes dangereuses pour leur santé doivent contribuer davantage à renflouer le système de santé du pays». Bien vaste et délicat sujet.

« La Norvège a également mis en place une taxe sur le sucre et le chocolat, écrit le Pr Flahault. La Finlande qui a déjà établi une taxe sur les produits sucrés (dont les sodas, les glaces et le chocolat) envisage d'étendre la mesure aux graisses saturées prochainement. La Roumanie qui préparait en 2010 une législation très contraignante sur les produits de consommation courante considérés comme mauvais pour la santé a dû faire marche arrière sous la pression de son Parlement et de la fédération de l'industrie agroalimentaire.»

Jean-Yves Nau

jeanyves.nau@gmail.com

.....
1 <http://blog.ehesp.fr/>